

Département de la Loire

Commune d'ECOICHE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents : Jean-Charles Butaud, Jean-Michel Plassard, Claude Gibaud, Clémence Charliot, Philippe Dussel, Alexis Auclair, Michel Collonge, Loïc Lacôte, Stéphane Vallet, Brigitte Pironin, Tina Hormann, Nathalie Viallon, Yves Stella

Absents excusés : Marie Breda (pouvoir donné à Philippe Dussel), Séverine Polloce (pouvoir donné à Jean-Charles Butaud).

Secrétaire de séance : Alexis Auclair

- ✚ Approuve le compte-rendu de la séance du 25 juin 2024,
- ✚ Prend connaissance des rapports des diverses commissions :

FINANCES

- Est informé que la commune d'Ecoiche est passée en zone FRR (France Ruralité Revitalisation). Les FRR ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises qui s'implantent sur ces communes pourront bénéficier d'exonérations fiscales et sociales : exonérations d'impôts sur les bénéfices (impôts sur les revenus et impôt sur les sociétés), de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties. France Ruralités Revitalisation apporte un soutien renforcé aux collectivités : majoration de dotation globale de fonctionnement avec une bonification de 30 % de la fraction bourg-centre et de 20 % de la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale, facilitation d'ouverture d'offices, bonification de la dotation France Services, majoration de dotation au titre de la péréquation postale, exemption du supplément de loyer de solidarité, etc.
- Est informé que l'association ADMR a sollicité une subvention auprès de la commune. Le Conseil après délibération, et à 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions accepte de verser une subvention de 100 €
- Est informé que suite à la demande de la trésorerie il est nécessaire de régulariser les amortissements. En effet, il est indiqué dans le Code Général des Collectivités Territoriales, que pour les communes de moins de 3 500 habitants l'amortissement des biens n'est pas obligatoire, sauf les comptes 204 (fonds de concours). Il est donc nécessaire de régulariser l'amortissement du PLU effectué à tort. Après délibération et à l'unanimité le Conseil accepte.
- En vue du transfert de la compétence assainissement, il est nécessaire d'ajuster l'ensemble des amortissements et reprises de subventions. Il convient donc de prendre une décision modificative. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de rénovation du Bâtiment Abbé Larue seront terminés pour le 1^{er} trimestre 2025. Il rappelle également que le bâtiment comprendra un commerce au rez-de-chaussée, un T3 et un T4. Il convient donc de fixer les prix des loyers du commerce et des logements. Au vu des montants des loyers qui se pratiquent aux alentours, Monsieur le Maire propose un montant de 400 € pour le commerce, 480 € pour le T3 et 580 € pour le T4. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte.

- Est rappelé au Conseil le montant des différentes subventions :
 - Aménagement de la cour de l'Ecole 7 000 € du Conseil Départemental
 - Schéma Directeur Assainissement 9 810 € du Conseil Départemental et 14 400 € de l'Agence de l'Eau
 - Voirie 2024 19 814 € du Conseil Départemental et 2 960 € d'Amende de Police

TRAVAUX

- Est informé de l'avancée des travaux du bâtiment Abbé Larue. Monsieur le Maire propose une visite du chantier lors de la prochaine réunion de Conseil.
- Est informé qu'il est nécessaire de changer la porte de secours de la salle des fêtes. Monsieur le Maire présente deux devis. A l'unanimité le Conseil valide le devis de la société Chetail-Dugelet pour un montant de 2 900 € HT soit 3 588 € TTC.
- Est informé que le monument aux morts situé Place Abbé Larue a besoin d'une restauration. Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et du Souvenir Français. A l'unanimité, le Conseil accepte.
- Est informé qu'une fuite d'eau suivie d'une petite inondation dans la chaufferie de la maison commune a endommagé le plafond. Il est donc nécessaire de le réparer. Le conseil accepte.
- Est informé que l'horloge de l'Eglise est déréglée. Un devis a été demandé à la société Bodet, en charge de l'entretien du clocher. Le montant des travaux s'élève à 987 € HT soit 1 184.40 € TTC. Le Conseil accepte.
- Est informé que suite à plusieurs plaintes d'administrés, il est nécessaire de renforcer les lignes électriques du « poste Cimetière ». Monsieur le Maire présente le devis du SIEL d'un montant de 158 791 €, avec une participation de la commune de 4 981 € subvention déduite. Après délibération et à l'unanimité le Conseil accepte.

EAU – ASSAINISSEMENT

- Est informé que les travaux de remplacement de canalisation fuyardes à Juin commenceront fin septembre début octobre. 13 branchements sont à reprendre.
- Concernant le schéma directeur d'assainissement, le cabinet d'études a demandé que les plaques cachées soient libérées.

URBANISME

- Pour permettre de finaliser le déplacement du chemin passant devant la parcelle D 798, le notaire demande de fixer un prix de vente. Monsieur le Maire propose 100 € la parcelle. Il rappelle au Conseil Municipal que les frais seront entièrement supportés par le propriétaire.

ECOLE

- Est informé que l'effectif est de 41 élèves.
- Est informé qu'à la demande des maîtresses, 3 tableaux blancs et des étagères ont été achetés. Le nouveau vidéoprojecteur et les 5 ordinateurs ont été installés.
- Il est demandé l'achat d'un nouvel aspirateur. Des devis seront demandés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

- La Communauté de Communes propose d'installer des abris-bacs pour les résidences secondaires.
- Est informé du lancement du transport solidaire sur la commune d'Ecoche. Cette action consiste à véhiculer toutes personnes dans des déplacements occasionnels, moyennant un abonnement et une participation aux frais kilométriques.

AFFAIRES DIVERSES

- La date du prochain conseil est fixée au mardi 26 novembre.

Séance levée à 21 h 30

LISTES DES DELIBERATIONS		
Nombre de conseillers : - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 15		
2024D-63	Subvention ADMR	12 Voix Pour – 2 Absentions – 1 Contre
2024D-64	Régularisation des amortissements	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2024D-65	Décision modificative Budget Assainissement	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2024D-66	Fixation des loyers du commerce et des logements Bâtiment Abbé Larue	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2024D-67	Installation porte de secours Salle des Fêtes	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2024D-68	Réparation Monument aux Morts	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2024D-69	Renforcement des lignes électriques Poste Cimetière	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2024D-70	Mise à disposition d'un contractuel en CDI	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE
2024D-71	Echange parcelles B 990 et B 1172 avec chemin rural	ACCEPTÉ A L'UNANIMITE



